

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 28 décembre 2020

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER

Vigilance Neige-Verglas-Avalanche

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est placé par Météo-France en vigilance jaune, situation météorologique à surveiller, pour un risque de neige et verglas le lundi 28 décembre 2020 de 00h00 à 10h00.

Un épisode neigeux notable se met en place sur les Alpes. Les précipitations sont faibles avec quelques flocons à partir de 600 m. Elles s'intensifient à partir du milieu de la nuit de dimanche à lundi en donnant 2 à 3 cm par heure, localement 5 cm. La limite pluie-neige remonte ensuite vers 1200-1300 m, à l'exception de la vallée de l'Ubaye et des Préalpes de Castellane où elle reste à 700-800 m.

Les précipitations faiblissent progressivement en cours de journée de lundi.

Sur l'épisode neigeux, les cumuls sont de l'ordre de 10 à 15 cm dans les vallées, 30 cm sur les reliefs, localement jusqu'à 50 cm.

De nouvelles chutes de neige sont attendues en soirée de lundi

Compte tenu des chutes de neige importantes annoncées pour cette nuit et demain dans les hauteurs des massifs, les cols de Toutes Aures et des Robines, sur la RN202, seront fermés aux poids lourds de plus de 26 tonnes à compter du 27 décembre à 20h.

Par ailleurs, Météo-France a placé le département en vigilance jaune avalanche de **niveau 4 sur une échelle de 5** les massifs de l'Ubaye, du Haut-Var et du Haut-Verdon.

Le risque d'avalanches accidentelles, déclenchées au passage d'un skieur ou d'un randonneur, est donc fort.

Il est donc toujours fortement recommandé d'observer la plus grande prudence lors des randonnées en montagne et de ne pratiquer sous aucun prétexte le ski hors piste.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex

La préfète des Alpes-de-Haute-Provence recommande la plus grande vigilance :

- informez-vous sur l'ouverture et l'état des secteurs routiers d'altitude ;
- préparez votre déplacement et votre itinéraire en vérifiant l'état des routes ;
- ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipements spéciaux adaptés à votre véhicule ;
- respectez les restrictions de circulation et de déviations qui pourraient être mises en place ainsi que les panneaux imposant le port des équipements spéciaux ;
- facilitez le passage des engins de déneigement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Pour plus d'informations veuillez consulter le site de Météo-France : <http://france.meteofrance.com> ou appeler le 32 50, et renseignez-vous sur l'état des routes sur le site <http://www.inforoute04.fr>